Deux-Sèvres Habitat
Direction financière
8 Rue François Viète 79000 Niort - Tél : 05 49 09 20 00

ENQUETE
POUR L'ETABLISSEMENT DU
SUPPLEMENT DE LOYER DE SOLIDARITE (SLS)
ET SUR
L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL (OPS)
2026

ADRESSE :

V/REF :

Mail :
Tél

La communication des informations ci-dessous est strictement obligatoire.
La loi vous fait obligation de répondre dans le délai d'un mois.
A défaut de réponse, vous vous exposeriez aux sanctions prévues par la loi : **application d'un supplément de loyer provisoire majoré de frais de dossier de 25€ et d'une pénalité de 7,62 € / mois.**

PERSONNES OCCUPANT LE LOGEMENT

① LOCATAIRE signataire du bail	② CONJOINT (pour les personnes mariées, pacsées ou en concubinage)
Titre : M. ☐ Mme ☐ Nom, Prénom : Nom de jeune fille : Né(e) le : *E-mail* : *N° de tel :*	Titre : M. ☐ Mme ☐ Nom, Prénom : Nom de jeune fille : Né(e) le : *E-mail* : *N° de tel :*
③ Autre signataire du bail	**④ Autre signataire du bail**
Titre : M. ☐ Mme ☐ Nom, Prénom : Nom de jeune fille : Né(e) le :	Titre : M. ☐ Mme ☐ Nom, Prénom : Nom de jeune fille : Né(e) le :

⑤ ENFANT(S) ET AUTRE(S) OCCUPANT(S) DU LOGEMENT

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	A charge, au sens fiscal, d'un des signataires du bail (1-2)
.....		\|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|		oui ☐ non ☐
.....		\|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|		oui ☐ non ☐
.....		\|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|		oui ☐ non ☐
.....		\|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|		oui ☐ non ☐
.....		\|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|		oui ☐ non ☐
.....	..	\|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|		oui ☐ non ☐
.....		\|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|		oui ☐ non ☐

Une ou plusieurs des personnes vivant au foyer sont-elles titulaires d'une carte d'invalidité / mobilité inclusion avec la mention « invalidité » ? oui ☐ non ☐
Si oui, lesquelles ?

(1) Les enfants faisant l'objet d'un droit de visite et d'hébergement sont à mentionner dans cette liste
(2) Les personnes à charge au sens fiscal sont celles qui figurent sur l'avis d'imposition et les enfants nés en 2025

Pour toute Information concernant le traitement de vos données personnelles, leur durée de conservation et l'exercice de vos droits, veuillez consulter le verso de la lettre d'envoi de ce formulaire, ou consultez la charte de protection des données personnelles des locataires de Deux-Sèvres Habitat disponible sur notre site internet : www.79habitat.fr ou encore par courrier électronique à dpo@79habitat.fr

⑥ SITUATION PROFESSIONNELLE DES OCCUPANTS MAJEURS (18 ans et plus) DU LOGEMENT

Cochez une case pour chaque personne	CDI ou fonctionnaire	CDD, stage, intérim	Artisan, commerçant, prof. libérale	Chômage	Apprenti	Étudiant	Retraité	Autre
Locataire	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Conjoint-concubin	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Colocataire	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres adultes vivant au foyer								
.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

⑦ BENEFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE (A.S.P.A)

Une des personnes occupant le logement bénéficie-t-elle du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ?	OUI ☐ NON ☐

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date (obligatoire) : **Signature** (obligatoire) :

Joindre impérativement à la présente déclaration :

1 – Photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2024, établi en 2025.

N.B. *Si votre revenu a baissé d'au moins 10 % par rapport à l'année 2024, fournir également toutes pièces justificatives pour les 12 derniers mois, tels que bulletins de salaire, attestations de France travail.*

2 – Le cas échéant, les photocopies des avis d'imposition ou de non-imposition pour 2024 **de toutes les personnes (ascendants, descendants, autres) vivant au foyer et qui ne figurent pas sur l'avis d'imposition du locataire**.

3 – Le cas échéant, la photocopie de la carte d'invalidité / mobilité inclusion avec la mention **« invalidité »** des personnes vivant au foyer.

4 – En cas de changement de votre situation familiale par rapport à celle qui figure sur l'avis d'imposition, photocopie des pièces justificatives.

5 – Pour les enfants faisant l'objet d'un droit de visite et d'hébergement, photocopie de la décision du juge aux affaires familiales, ou de la convention élaborée par les parents et homologuée par le juge, ou l'attestation des deux parents.

IMPORTANT : ce questionnaire est obligatoire et doit être renvoyé dans le délai d'un mois.

Il est important de répondre complètement à ce questionnaire et de joindre les différents avis d'imposition à votre réponse.

A défaut, l'organisme bailleur sera contraint de demander un supplément de loyer calculé à titre provisoire selon les modalités imposées par la règlementation.

Les frais de dossier ne seront pas remboursés au moment de la liquidation définitive du supplément de loyer.

Vous pouvez transmettre vos réponses :

- ⇨ au siège administratif de Deux Sèvres Habitat – **8 rue François Viète – 79000 NIORT** ;
- ⇨ par le site internet de Deux-Sèvres Habitat : **www.79habitat.fr** ;
- ⇨ par messagerie : **enquetes@79habitat.fr**